

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 22 septembre 2008, a adopté les règlements suivants :

- 08-039** **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth entre la 14^e Avenue et la 15^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles**
- 08-044** **Règlement autorisant la construction et l'occupation d'une résidence pour personnes âgées semi-autonomes sur les lots 2 494 355 et 2 494 459**
[Lots situés sur l'avenue Papineau – arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville]
- 05-091-1** **Règlement modifiant le Règlement sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (05-091)**
Ce règlement a pour objet d'identifier les activités d'opérations relatives aux sites d'élimination de la neige, qui sont subdéléguées aux arrondissements.
- 08-046** **Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification**
- 04-47-67** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
[Boulevard Saint-Michel entre l'avenue Émile-Journault et l'avenue Charland – arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension]
- 07-038** **Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne gare-hôtel Viger délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri**

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 30 septembre 2008

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon